



Tous ces sujets sont développés sur notre site :
<http://cd78.reference-syndicale.fr/>

Organisation et Temps de travail : Gagnons des avancées...

La DRH nous a informé d'un **projet d'évolution de l'organisation du travail au CD 78 pour une mise en œuvre au 01.01.2022**. Ce projet est lancé mais reste très opaque et peu compréhensible à cette étape précoce.

Sur la forme, nous avons eu une présentation de la méthode et du calendrier de ce projet :

- Etude / diagnostic par le cabinet « Tenzing Conseil »
- Consultation du personnel (200 agents) sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail

Sur le fond, aucun élément n'est pour le moment présenté. Quels sont les objectifs in fine ? Quel temps de travail, quelle modalité ? Quel véritable projet ?

Pour la CGT, un tel projet ne peut pas s'envisager sans une réelle concertation des agents de la collectivité et de ses représentants. La période sanitaire que nous traversons ne s'y prête pas. Alors que nous sommes isolés, insécurisés, avec des fonctionnements bouleversés, comment échanger, consulter, construire ensemble ?

→ Avec vous, la CGT est déterminée à porter des avancées sociales pour tous.

Jours de sujétion : Un droit à étendre...

Ce droit consiste en une diminution du temps de travail annuel pour tenir compte de « sujétions particulières » imposant des rythmes ou des conditions de travail pénibles (exemples : travail de nuit, le dimanche, en horaires décalés, en équipes, avec modulation importante du cycle de travail, disponibilité horaire, travaux pénibles, dangereux, exposition à des risques...).

Pour ces motifs, l'organe délibérant peut baisser la durée annuelle des agents concernés par ces rythmes et conditions de travail pénibles. C'est d'ailleurs le cas pour certains professionnels et cela apparaît sur la calculatrice de gestion des congés dans la partie « autres congés payés » à la ligne « SJ ».

→ La CGT défend l'extension de ce droit à d'autres agents exposés à des sujétions particulières...

Chargés d'accueil et de médiation : Des postes à risques...

L'accueil du public est une des missions essentielles du département. Les chargés d'accueil physique et les agents de médiation sont en première ligne. Ces métiers sont spécifiquement exposés notamment du fait du lien permanent avec le public, du travail en émotion masquée, des risques psycho-sociaux...

Face à ces risques spécifiques, la CGT a demandé l'inscription à l'ordre du jour du CHS-CT du 18.03.21.

En instance, nous avons porté des propositions visant à la reconnaissance des risques et à les prévenir, ex :

- ✓ Reconnaître la pénibilité par un jour dit de « sujétion » par an.
- ✓ S'assurer que la reconnaissance voulue dans le RIFSEEP soit mise en œuvre.
- ✓ Adapter les temps de pause.
- ✓ Mettre en place des formations adaptées en amont de la prise de poste...

→ Nous sommes déterminés à faire reconnaître les spécificités de ces postes. A suivre...

Remboursement Navigo : Focus sur vos droits...

Pour le trajet domicile-travail, le forfait annuel Navigo est remboursé à 50 % par l'employeur sur une base de 11/12e. Que votre usage corresponde aux zones 1-5, 2-5 ou 3-5, le remboursement doit être effectué sur la base du forfait annuel « toutes zones » de 827,20 €. Si votre usage correspond aux zones 4-5, la base annuelle est de 717,20 €.

Prime macron : Acte II...

Avec la 3ème vague de l'épidémie, le gouvernement va permettre à nouveau aux employeurs de verser une prime.

→ Dès parution des textes, la CGT demandera le versement de cette prime au CD 78. A suivre...